

## Compte-rendu du Conseil du 27 juin 2018

### • **Contrôle des bornes à incendie**

Le SDIS n'assure plus depuis 2018 le contrôle des bornes à incendie.

Plusieurs possibilités s'offrent aux communes :

- Le contrôle peut être effectué par la commune (employés, adjoints au Maire),
- Par l'amicale des sapeurs-pompiers d'Azerailles (versement d'une subvention)
- Par la Communauté de Communes (mais le contrôle des réserves incendie des agriculteurs n'est pas prévu par la convention)
- Une société privée.

Le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de se rapprocher de la CCTLB pour obtenir des renseignements complémentaires.

### • **Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement 2017**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif de l'année 2017.

### • **Modification du périmètre du SIVOM**

Le Conseil Municipal a l'unanimité :

- Approuve la sortie du SIVOM des communes de Bertrichamps, Brouville, Flin, Hablainville, Pettonville, Reherrey, Vacqueville, Vaxainville et Veney.
- Approuve le maintien des communes de Azerailles, Baccarat, Deneuvre, Fontenoy-la-Joute, Gélacourt, Glonville et Merviller.
- Adopte le nouveau périmètre du SIVOM des Vallées du Cristal.

### • **Contrat mutualisé garantie maintien de salaire en cas de maladie des agents :**

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à renouveler la convention pour la garantie de maintien de salaire, en cas de maladie des agents communaux.

### • **Convention protection complémentaire santé**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

décide d'adhérer à la convention de participation à la mutuelle pour les agents communaux qui le souhaitent à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018,

fixe à 10€ par agent et par mois la participation financière de la collectivité au risque « Santé »,

autorise le Maire à signer l'adhésion à la convention de participation conclue par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle avec les opérateurs sélectionnés et tout document s'y rapportant.

- **Renouvellement de la location des terrains communaux**

Les baux de location de terrains communaux sont arrivés à échéance le 31 octobre 2017.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à établir de nouveaux baux pour la location des terrains communaux à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017.
- La location sera renouvelée au prix de 69.68 euros l'hectare. Ce loyer sera révisé chaque année selon la variation de l'indice des fermages publié par arrêté préfectoral avant le 1<sup>er</sup> octobre.